

INSCRIPTION À HOLZ 2022.

HOLZ

BÂLE
11 – 15 octobre 2022

Prière de remplir une inscription par exposant ou coexposant.
Vous pouvez aussi remplir ce formulaire en ligne: [holz.ch / inscription](http://holz.ch/inscription)

Adresse de l'exposant ou du coexposant

Raison sociale	Interlocuteur	<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur
Complément	Nom / prénom		
Adresse	Langue de correspondance	<input type="checkbox"/> all.	<input type="checkbox"/> fr.
Code postal / lieu / pays	Téléphone		
Téléphone	E-mail		
Website	Fonction		
	<input type="checkbox"/> Membre HBT	<input type="checkbox"/> Membre tecnoswiss	

Si votre adresse de correspondance ou votre adresse de facturation n'est pas identique à l'adresse de l'exposant, veuillez nous la communiquer séparément.

Secteur

En fonction de la nature de nos produits / services, nous souhaiterions être placés dans le secteur suivant:

- Machines / Outils
- Ferrures
- Construction en bois / Toiture / Enveloppe du bâtiment
- Matières premières / Matériaux / Produits semi-finis
- Éléments préfabriqués / Éléments de mobilier
- Matériel auxiliaire / Accessoires
- Transport / Stockage
- Énergie et développement durable
- Informatique / Digitalisation
- Focus Formation / Services / Associations
- Pleins feux sur l'habitat: inspiration de pros pour les pros

NOUVEAU

Forme de présence

Tous les prix sont en francs suisses et hors TVA actuelle en Suisse de 7,7%.

Exposant principal

Nous commandons la surface d'exposition suivante en tant qu'exposant principal:

façade env. m × profondeur env. = CHF

Coexposant (voir Règlement d'exposition, Pos. 1.2): prix forfaitaire CHF 1950 y compris Inscription de base obligatoire CHF 990

Nous sommes coexposant de la société

Prix de la surface par m² (hors TVA)

	jusqu'à 49 m ²	50–299 m ²	300–599 m ²	600–800 m ²	à partir de 800 m ²	à partir de 1000 m ²
Prix lors de l'inscription jusqu'au 31.12.2021						
Membre tecnoswiss/HBT	CHF 220	CHF 196	CHF 179	CHF 174	CHF 165 ¹	CHF 156 ¹
Non-membre	CHF 256	CHF 232	CHF 210	sur demande		
Prix normal						
Membre tecnoswiss/HBT	CHF 225	CHF 201	CHF 184	CHF 179	CHF 171	
Non-membre	CHF 261	CHF 237	CHF 215	sur demande		

¹Valable en cas d'inscription jusqu'au 31.10.21

À ne pas manquer:
début du placement
en février 2022.

Majorations pour côtés ouverts supplémentaires (un côté ouvert gratuit)

- 2 côtés ouverts (stand d'angle) +18% 3 côtés ouverts (stand de tête) +20% 4 côtés ouverts (îlot) +22%

Pas de majoration pour côtés ouverts à partir de 150 m²

Veillez noter que les côtés ouverts ne peuvent être fermés sans l'accord préalable de la direction du salon

Données de placement

- Placement analogue à Holz 2019 Définir façade m À proximité de l'exposant
- Définir façade et profondeur m × m Définir profondeur m Éloigné de l'exposant
- Nous envisageons de construire un stand à plusieurs étages. Rez-de-chaussée 100 %, 1er étage 50 % du prix de la surface de base. Les stands à plusieurs étages et les projets de plus de 100 m² doivent être soumis à l'accord de MCH Foire Suisse (Bâle) SA.
- Les souhaits de placement sont pris en considération dans la mesure du possible, mais aucune garantie ne peut être donnée.
- Nous avons déjà un constructeur de stands. Société / lieu

Formule de participation Zukunft Holz (y compris inscription de base obligatoire dans le répertoire des exposants / la plate-forme réseau)

		Non-membres	Membre tecnoswiss/HBT
<input type="checkbox"/> Formule Mini	Présence sur table avec écran	CHF 2 600	CHF 2 400
<input type="checkbox"/> Formule Medium	Surface d'exposition 9 m ²	CHF 4 800	CHF 4 500
<input type="checkbox"/> Formule Large	Surface d'exposition 24 m ²	CHF 7 750	CHF 7 250

Vous trouverez les informations détaillées sous holz.ch/exposants.

Répertoire des exposants / Plate-forme réseau

- Inscription de base obligatoire CHF 990
valable jusqu'en décembre 2022

L'inscription de base obligatoire ne conduit pas automatiquement à l'enregistrement sur la plate-forme réseau de MCH Foire Suisse (Bâle) SA. L'inscription doit également être faite séparément, en acceptant les conditions d'utilisation de MCH Foire Suisse (Bâle) SA. De plus amples informations sur la plate-forme réseau suivront à l'automne 2021.

Informations sur les produits

Nous présentons les produits suivants en tant que fabricant:

Nous exposons les produits des fabricants suivants en tant que représentants (revendeurs, etc.):

Nom de l'entreprise

Nom de l'entreprise

Pays

Pays

Programme de fabrication

Programme de fabrication

- Nous présentons des objets bruyants (par ex. systèmes d'extraction, filtres, ventilateurs et compresseurs).
Isolation acoustique requise, voir les conditions d'admission de Holz, point D
- Nous exposons des objets de plus de 4 mètres de long
- Nous exposons des objets de plus de 3,5 tonnes, avec les masses suivantes

À noter:

Les exposants de machines, d'outils et d'équipements doivent remettre à la direction du salon, **avant le 15 juin 2022**, une liste de leurs usines de livraison, dont les produits ne pourront être exposés que si des accords de représentation clairs existent à cette date.

Stand système

Si vous êtes intéressé par un stand système vous pouvez trouver plus d'informations sous www.holz.ch/exposants

Conditions d'admission

Les dispositions du Règlement d'exposition, du Règlement général et des Directives de construction des stands de MCH Foire Suisse (Bâle) SA sont applicables. Les conditions suivantes s'appliquent en outre pour Holz 2022:

- a) Les exposants et représentants d'usine étrangers ne peuvent exposer dans le secteur «Machines, outils» que s'il n'existe pas déjà un représentant officiel suisse de cette marque au 1er janvier 2022. Les entreprises commerciales étrangères ne sont pas admises dans le même secteur. Une preuve d'un établissement en Suisse doit être fournie.

Exceptions pour les exposants étrangers:

Si une maison de commerce étrangère ou un fournisseur étranger dont les produits et les marques sont déjà représentés en Suisse souhaite exposer sous son nom et en étant présent, cela est possible à condition que la représentation suisse y consente par écrit. L'exposant doit toutefois être physiquement rattaché à la représentation suisse.

- b) Les exposants de machines, d'outils et d'équipements doivent remettre à la direction du salon, avant le 15 juin 2022, une liste de leurs usines de livraison, dont les produits ne pourront être exposés que si des accords de représentation clairs existent à cette date.

- c) Les exposants sont eux-mêmes responsables du respect du Règlement d'exposition. La direction du salon est en droit de vérifier les contrats et de refuser des produits s'ils ne sont pas conformes au règlement. Le cas échéant, ils seront retirés du stand par la direction du salon aux frais de l'exposant. En outre, la direction du salon se réserve le droit d'imposer des amendes pouvant aller jusqu'à 20 000 CHF.
 - d) Les systèmes d'extraction (filtres et ventilateurs) et les compresseurs doivent être entourés d'une isolation acoustique.
 - e) Il est interdit d'exposer et de proposer à la vente des biens d'exposition usagés (machines d'occasion).
-

Assurance

Vous confirmez que vous avez conclu les assurances suivantes avec une couverture suffisante et que vous les maintiendrez pour la durée du contrat:

- assurance responsabilité civile pour les dommages corporels, matériels et financiers purs d'un montant assuré > 5 millions de CHF, si la somme assurée est trop faible selon la formule de participation;
- assurance des biens contre les dommages d'incendie et d'éléments naturels de > 10'000 CHF, si la somme assurée est trop faible selon la formule de participation
- assurance transport tous risques (pertes et dommages, y compris la couverture des dommages matériels et des pertes dues aux dommages causés par des tiers, au bris, à la rouille et à l'oxydation, à l'engorgement, aux fuites, au vol ou à la perte, au vol qualifié, aux dommages dus aux accidents de toute nature impliquant des moyens de transport) ; et
- assurance exposition (couverture analogue à celle de l'assurance transport, mais excluant les dommages subis pendant le transport);

Vous pouvez adresser une demande de souscription aux assurances ci-dessus à la Bâloise Assurance SA.

MCH Foire Suisse (Bâle) SA demandera env. deux semaines avant le début du montage de présenter les attestations d'assurance correspondantes. Si, à ce moment-là, vous ne pouvez présenter aucune attestation d'assurance ou seulement quelques-unes à MCH Foire Suisse (Bâle) SA et que vous n'avez remis aucune déclaration de renonciation à l'assurance à MCH Foire Suisse (Bâle) SA, MCH Foire Suisse (Bâle) SA achètera en son nom, mais pour votre compte, les assurances manquantes, ce qui peut engendrer une couverture d'assurance insuffisante. Vous assumez la responsabilité du risque de sous-couverture. La prime d'assurance ainsi que toutes les taxes prélevées vous seront facturées avec la facture finale.

Vous pouvez toutefois nous envoyer une déclaration de renonciation à l'assurance deux semaines avant le début du montage pour déclarer que vous voulez renoncer à un achat d'assurances par MCH Foire Suisse (Bâle) SA.

Services supplémentaires

A) En particulier, les services supplémentaires suivantes doivent être achetés auprès des partenaires officiels de MCH Foire Suisse (Bâle) SA, si vous en avez besoin:

- Raccordements techniques (par exemple, électricité, eau, etc.)
- Technologie événementielle
- Convoyeurs au sol
- Gestion des emballages vides

Les prestations individuelles de chaque partenaire officiel que pouvez commander en cas de besoin auprès de lui ainsi que tous les prix et toutes les autres informations nécessaires sont disponibles dans nos différentes boutiques de services.

La prestation est effectuée directement par les partenaires officiels de MCH Foire Suisse (Bâle) SA. Les commandes sont possibles à partir du printemps 2022. Le partenaire officiel vous contactera après réception d'une commande.

Nous vous facturerons, au nom et sur ordre du partenaire officiel, les prestations commandées auprès du partenaire officiel dans notre facture finale. Nous recouvrons la créance en conséquence.

B) Les services supplémentaires suivants sont payants et doivent être commandés auprès de MCH Foire Suisse (Bâle) SA si nécessaire:

- Présence accrue sur la plate-forme en ligne
- Suspensions (rigging)
- Transport et transbordement de marchandises (seulement sur le site d'exposition et avec un poids total > 3,5 t)

La prestation peut être fournie par MCH Foire Suisse (Bâle) SA lui-même ou par des partenaires officiels engagés par lui.

Acompte (Dépot)

Pour les raccordements techniques et autres prestations de services (parking, inscriptions dans les médias, etc.), un dépôt sera prélevé en même temps que le montant de l'acompte provisionnel pour la location de la surface de stand (surface de stand jusqu'à 40 m² CHF 1 000, surface de stand entre 40 et 79 m² CHF 1 500, surface de stand égale ou supérieure à 80 m² CHF 2 500). Cet acompte sera déduit des dépenses effectives après le salon (facture finale).

Inscription d'un coexposant

En dérogation au point 1.2 des Conditions générales de participation aux expositions (version septembre 2020), le coexposant peut s'inscrire directement à l'exposition en tant que coexposant sur la surface d'exposition de l'exposant principal en indiquant le nom de ce dernier. Dans ce cas, son admission en tant que coexposant est conditionnée par votre confirmation écrite (lettre, fax, e-mail), en tant qu'exposant principal, à MCH Foire Suisse (Bâle) SA de l'inscription du coexposant sur votre surface d'exposition. Le contrat d'exposant est conclu uniquement entre l'exposant principal et MCH Foire Suisse (Bâle) SA.

Facturation de la taxe coexposant

- MCH facture la taxe coexposant à l'exposant principal, celui-ci refacture cette taxe aux coexposants inscrits.
- MCH facture, au nom et sur ordre de l'exposant principal, la taxe coexposant directement aux coexposants inscrits. L'exposant principal reçoit une copie de la / des facture(s).

Déclaration sur l'utilisation des données

Les données personnelles saisies dans ce formulaire sont enregistrées et traitées pour traitement de votre inscription et dans le cadre de l'exécution du contrat d'exposant. Le traitement peut être effectué par MCH lui-même ou par des sous-traitants engagés par lui.

Veillez cocher ce qui convient (plusieurs mentions possibles)

- Oui, nous souhaitons nous inscrire pour recevoir la lettre d'information sur l'exposition et des nouveautés, produits (p. ex. d'autres expositions) et prestations de services de MCH. Nous vous prions de nous faire parvenir la lettre d'information à l'adresse e-mail indiquée.
- Oui, nous sommes d'accord sur le fait que MCH peut transmettre les données saisies dans ce formulaire aux sociétés du groupe ainsi qu'aux partenaires officiels respectifs de MCH Group afin de leur permettre de nous envoyer des informations sur des nouveautés, produits (p. ex. d'autres expositions) et prestations de services qui pourraient nous intéresser.

Par votre inscription, vous déclarez accepter le traitement de vos données personnelles conformément à la déclaration sur la protection des données.

- Par votre inscription, vous reconnaissez intégralement le règlement d'exposition de septembre 2020 en tenant compte des dispositions particulières concernant le point 9, 17 et 18.2, le règlement général, et la déclaration sur la protection des données dans la version actuelle applicable.**

Signatures autorisées

Lieu et date

Exposant principal

Coexposant 1

Coexposant 2